

membres du conseil municipal			
en exercice	présents	procurations	absent(s)
55	48	6	1
délibéré : Adopté à la majorité			

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 21 décembre 2017

Le jeudi 21 décembre 2017 à 16h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du vendredi 15 décembre 2017 effectuée en application de l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

délibération n° D-2017-446
objet : Budget Primitif 2018
rapporteur : M. Prosper KABALO
pièce(s)-jointe(s) : 2017DSF_NOT0420_Note synthétique annexe BP 2018 version définitive 27 11 12H31.pdf

Président : M. Jean-Paul BRET

Présent-e-s :

M. Jean-Paul BRET, M. Prosper KABALO, Mme Claire LE FRANC, M. Didier VULLIERME, Mme Agnès THOUVENOT, M. Gilbert-Luc DEVINAZ, M. Richard LLUNG, Mme Anne REVEYRAND, Mme Dany MONTOIS, M. Loïc CHABRIER, Mme Dominique BALANCHE, M. Damien BERTHILIER, Mme Christelle GACHET, M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Mme Myriam GROS-IZOPET, Mme Prune CHANAY, M. Jean-Paul CHICH, M. Ikhlef CHIKH, M. Yann CROMBECQUE, Mme Laura GANDOLFI, Mme Melouka HADJ MIMOUNE, Mme Chafia TIFRA, M. Frédéric VERMEULIN, Mme Pascale CROZON, M. Movses NISSANIAN, Mme Natalie PERRET, M. Marc AMBROGELLY, Mme Antoinette BUTET-VALLIAS, M. Mathieu SOARES, M. Hector BRAVO, Mme Djamila GHEMRI, M. Jonathan BOCQUET, Mme Samia BELAZIZ, M. Pascal MERLIN, Mme Yasmina SALHI, M. Jean-Wilfried MARTIN, Mme Emmanuelle HAZIZA, M. Régis LACOSTE, Mme Martine MAURICE, Mme Virginie PANICO, Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE, Mme Michèle MOREL, Mme Béatrice VESSILLER, M. Stéphane PONCET, M. Olivier GLUCK, Mme Zemorda KHELIFI, Madame Dominique ITRI, M. Hervé MOREL.

Procurations :

Mme Sarah SULTAN donne pouvoir à Didier VULLIERME, Mme Marie-Neige BLANC donne pouvoir à Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, M. Olivier BAUD donne pouvoir à Natalie PERRET, Mme Chantal ROUX donne pouvoir à Djamila GHEMRI, M. Jacky ALBRAND donne pouvoir à Mathieu SOARES, M. Michel CASOLA donne pouvoir à Stéphane PONCET.

Absent-e-s :

M. Alain BRISSARD.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Mathieu SOARES.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget général s'équilibre pour 2018 en mouvements réels à **186 988 115,21 €**

Pour 2017, les prévisions du budget primitif s'élevaient à **170 649 118,44 €**

Evolution en volume de **9,57 %**

Le tableau suivant retrace les inscriptions budgétaires 2017 et 2018 (mouvements réels) et leur évolution :

	BP 2017	BP 2018	Evolution 2018 /2017
Montant total du budget	170 649 118,44	186 988 115,21	9,57%
Fonctionnement			
Dépenses réelles	121 909 817	125 306 852	2,79%
Recettes réelles	136 713 658	146 142 584	6,90%
Autofinancement	14 803 841	20 835 732	40,75%
Investissement			
Dépenses réelles	48 739 301,44	61 681 263,21	26,55%
Recettes réelles	33 935 460,44	40 845 531,21	20,36%
Besoin de financement	-14 803 841	-20 835 732	40,75%

Les opérations d'ordre s'élèvent à 29 395 732 €. Elles se décomposent de la manière suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 515 732	680 000
Investissement	7 880 000	28 715 732

A. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS DU BUDGET PRIMITIF 2018

B. LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES MUNICIPALES À TRAVERS LE BUDGET 2018

A- LES ÉLÉMENTS FINANCIERS DU BP 2018

Cette présentation détaille les principaux postes de dépenses et de recettes des sections de fonctionnement (I) et d'investissement (II).

La section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes avec les mouvements d'ordre à un total de **146 822 584 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement, 125 306 852 €, augmentent de 2,79 % de budget primitif à budget primitif (BP), les recettes réelles de fonctionnement, 146 142 584 €, connaissent elles, une évolution à la hausse de 6,9 %.

1) Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (chapitre 011)

23 044 000 €

contre 23 115 169 € au BP 2017 (-71 K€ soit -0,31 % de BP à BP). Elles représentent 18,39 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre regroupe les achats (fournitures, alimentation, combustibles et carburants ...), les prestations de services (contrats de prestations de services avec des entreprises, locations, charges locatives, entretien et réparations ...), les autres services extérieurs (transports de biens, frais postaux et de télécommunications...) et les impôts payés par la commune (taxe foncière). Les principales évolutions de ce chapitre sont décrites ci-après.

Le poste fluides et énergies globalisé (eau, gaz, électricité, chauffage et combustible) demeure le premier poste de dépenses courantes avec 4,28 M€. Une hausse de 0,43 % est constatée sur ces postes de dépenses. Elle provient essentiellement de l'électricité et du gaz (+1,02 %) et du chauffage urbain (+3,8 %). Les travaux de rénovation des bâtiments communaux, les constructions neuves et la poursuite de la sensibilisation des utilisateurs aux gestes économes permettent de maîtriser les consommations. Cependant, notamment en matière d'électricité, les tarifs continuent d'évoluer et des mesures réglementaires imposées aux fournisseurs d'énergies (certificats de capacité) sont répercutées sur les consommateurs. Les crédits destinés à régler les consommations d'eau sont en baisse (458 K€, -6,45 % soit -31,6 K€). Les frais de combustibles sont stables (74 K€).

Le budget destiné à l'acquisition des matières premières nécessaires à la production des repas de la cuisine centrale (60623) est en hausse à 1,53 M€ (+4,89 % soit +71 K€). Ceci intègre la reprise en régie de la restauration du personnel municipal, l'évolution du prix des matières premières alors que les marchés d'approvisionnement vont être renouvelés en 2018, et la hausse de la fréquentation liée à la modification des règles d'accès à la restauration. Une partie des dépenses supplémentaires est compensée par des économies, suite au travail lancé sur la gestion des commandes et la lutte contre le gaspillage. Le développement de la légumerie permet par ailleurs une réduction du budget achat de denrées en travaillant sur des produits bruts. L'objectif demeure le respect d'une qualité nutritionnelle basé sur un approvisionnement local (16 %), biologique (9 %) et des ratios de fréquence de présentation des plats. La production de la cuisine centrale devrait croître d'environ 2 % en 2018 et atteindre 7 000 repas par jour.

L'ensemble des fournitures de traitement (60624), d'entretien (60631), d'équipement (60632), non stockées (60628), administratives (6064) ou autres types (6068) est en baisse de 4,51 % (-82 K€) à 1,745 M€. Les fournitures d'entretien (+3,2% soit +8 K€) sont en hausse. Les fournitures d'équipement sont en baisse (- 7,6 % soit -92 K€) avec un travail sur la gestion des stocks et l'ajustement aux consommations réelles mais aussi sur le niveau d'intervention.

La dotation pour les livres et ouvrages (6065) destinée à permettre le renouvellement et le complément des collections fait l'objet cette année d'une réfaction de 30 K€ (-7,6 %) à 0,36 M€.

Les contrats de prestations (611) sont en hausse de 49 K€ (+4,68 %) à 1,097 M€ avec notamment la hausse des dépenses de fourrière (+60 K€) qui font l'objet de récupération sur les personnes concernées. Cette hausse est compensée partiellement par diverses économies.

Les locations immobilières (6132), les charges locatives et de copropriété (614) sont en baisse de 3,79 % (-41,7 K€) au global. Les deux postes sont relatifs aux frais de gestion du patrimoine immobilier nécessaire à la collectivité pour mener ses missions. Les locations sont en baisse du fait notamment de la résiliation du bail relatif aux salles de formations, situées immeuble Baly transférées en mairie annexe d'une part et d'autre part à l'acquisition des locaux accueillant le RAM Epstein, auparavant loués. Cependant l'ensemble des indices d'actualisation sont à la hausse. Les charges de copropriété subissent une hausse consécutive notamment à la mise en œuvre des dispositions de la loi ALUR relatives au fond travaux, diagnostic global et au compte bancaire séparé.

Les locations mobilières (6135) sont en baisse de 277 K€ (-49,4%) à 284 K€. Cela provient essentiellement de l'absence d'organisation des Invites et des locations de matériels induites et de la reconfiguration du marché de Noël.

Les dépenses d'entretien des terrains, du bâti et des réseaux (61521/615221/615228/615232) sont stables globalement à 1,457 M€ (-0,2 %). Concernant les terrains, les crédits destinés à l'entretien des cimetières sont ajustés à la consommation effective après une année d'intervention d'un prestataire externe. Concernant les espaces verts la réorganisation de l'activité conduit à faire intervenir une entreprise extérieure pour la propreté de ceux-ci. Ceci permettra aux agents de la ville de renforcer leur action sur les missions d'entretien paysager. Les travaux d'investissement réalisés régulièrement permettent une maîtrise des coûts d'entretien du patrimoine et d'absorber partiellement l'impact de l'augmentation des surfaces à entretenir suite aux extensions/rénovations d'équipements.

La maintenance des équipements et matériels (6156) augmente +130 K€ (+8,4%) à 1,46 M€. Cette évolution de la maintenance couvre notamment les frais liés aux solutions de dématérialisation des processus de gestion de la relation à l'usager, du traitement des opérations comptables et des marchés publics. A cela s'ajoute la maintenance du parc des copieurs qui fera l'objet pour sa plus grande partie, d'une acquisition auprès de l'UGAP alors qu'il était loué auparavant.

Les frais d'études (617) sont en hausse de 25 K€ soit +61 % à 65 K€. Ils varient d'un exercice à l'autre en fonction des axes de travail développés. Une évaluation des rythmes éducatifs est prévue dans le cadre du renouvellement du Projet Educatif de Territoire.

Le versement à des organismes de formation (6184) est en baisse (-6,46 % à 486 K€ soit -34 K€). Cela est consécutif à l'achèvement de la formation initiale au maniement des armes des personnels de la police municipale.

Les autres frais divers (6188) baissent de -19,4 K€ soit 13,27 % à 126,62 K€ du fait de l'absence d'élections et des Invites.

L'ensemble des frais engagés en matière d'honoraires (6226), frais d'actes et de contentieux liées aux prestations juridiques (6227) et rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers en matière de services (6228) baisse de -0,5 % à 1,317 M€ (-6 K€). L'évolution porte principalement sur un transfert interne à ce groupe de dépenses des frais d'honoraires (6226) vers les honoraires en matière de services (6228).

Les frais d'annonces et insertions (6231) baissent de -43,3 K€ (-21,9 % à 154,4 K€). Cela concerne notamment l'arrêt de prestations de réalisation de reportages destinés au site Web de la ville.

En matière de fêtes et cérémonies (6232) l'évolution globale est à la baisse (-512 K€ à 264 K€ soit -66 %) en liaison principalement avec les frais de programmation artistique, conception et gestion de l'organisation des Invites.

Les frais d'affranchissement (6261) sont en baisse (-18,46 % soit -52 K€ à 231 K€) en l'absence de scrutin électoral. Les frais de télécommunication (6262) continuent de baisser (-8,56 % soit -30 K€ à 322 K€) tirant partie des liaisons internet et de la mise en concurrence.

Les frais de réception (6257) sont en baisse à 45 K€ (-34K€ -43,5 %) en relation avec des réimputations comptables des prestations réalisées.

Les frais de gardiennage (6282) diminuent à 267 K€ (-73 K€ soit -24,4 %) du fait de la biennialisation des Invites.

Les frais de nettoyage (6283) 784 K€ (+97 K€ soit +14,1 %) prennent en compte l'intégration de nouveaux locaux (Rue Verlaine pour la Direction du Développement Economique et de l'Insertion), le nettoyage d'une partie de la Mairie centrale par un prestataire extérieur et de l'école préfiguratrice La Soie.

Les dépenses relatives à d'autres services extérieurs (6288) sont en forte progression à 1,83 M€ (+82 % soit 0,82 M€) du fait du reversement à la Métropole de la quote part des recettes du forfait post stationnement une fois défalqués les frais mis en œuvre par la ville pour sa gestion.

Les charges de personnel (chapitre 012)

74 241 833 €

après 73 409 018 € en 2017 (+0,83 M€ soit +1,13 % d'augmentation de BP à BP). Au BP 2018, les dépenses de personnel représentent 59,25 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'évolution s'explique notamment par :

- les mesures réglementaires, avec la hausse de 1,7 point de CSG (estimée à +0,4 M€) et l'instauration d'une journée de carence pour maladie ordinaire (- 0,21 M€),
- le Glissement Vieillesse Technicité 0,574 M€ (avancement d'échelons, de grades et effet noria),
- les répercussions des suppressions, créations ou modifications de postes (0,3 M€) avec un effet report des décisions au BP 2017 (-12 K€), la création de 34 postes (0,94 M€), suppression de 14 postes (-0,48 M€) et modification de 11 postes (-0,15 M€). Les créations de postes concernent essentiellement la sécurité et le stationnement avec 12 postes et l'éducation avec la création de classes et l'ouverture d'un groupe scolaire soit 9 postes,
- l'évolution du budget des contractuels permanents (0,23 M€),
- l'évolution du budget de remplacement (0,5 M€) notamment pour faire face aux besoins supplémentaires liés à l'ouverture de classes, de groupes scolaires et l'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires, ainsi qu'une progression des moyens de remplacement des structures d'accueil du jeune enfant,
- la baisse des budgets spécifiques saisonniers, périscolaires...(-97 K€) avec l'ajustement des inscriptions budgétaires prévisionnelles aux besoins effectifs en matière périscolaire,
- la baisse du budget des emplois d'avenir (-0,66 M€) avec la fin programmée du dispositif (71 emplois début 2017, 38 emplois début 2018 et 21 fin 2018),
- la création de postes d'apprentis (+16 K€),
- des mesures diverses dont l'absence cette année de budget élections (-0,2 M€).

Les charges de gestion courante (chapitre 65)

23 529 700 €

contre **23 371 370 € au BP 2017** (+0,68 % soit +0,158 M€ de BP à BP). Ce chapitre représente 18,78 % des dépenses réelles. L'évolution est la suivante :

- contributions obligatoires stables pour le PFIAL (99 K€), le Symalim (0,41 M€), l'Eirad (28 K€) et l'ENM (3,27 M€),
- subvention au CCAS en hausse, 4,05 M€ (+ 1 %) ; quasi stabilité pour la Caisse des écoles, -0,1 % (0,31 M€),
- les contributions obligatoires aux écoles privées sont en hausse suite à l'accord avec ces structures qui conduit à une révision des modalités de calcul de la contribution de la ville. La somme prévisionnelle est de 1,226 M€ (+257 K€ ou + 26,6 %). Elle est déterminée en fonction des coûts de fonctionnement des écoles publiques villeurbannaises et du nombre d'élèves villeurbannais accueillis par les écoles privées.

Les subventions aux associations s'élèvent à 12,86 M€, en baisse de -1,75 % par rapport à 2017 soit -0,26 M€. Les enveloppes génériques ouvertes au BP feront l'objet d'une répartition au fur et à mesure de l'exercice par délibération spécifique. Les éléments principaux sont les suivants :

- enveloppe relative aux œuvres sociales du personnel dans la perspective de l'ouverture du restaurant administratif du Totem courant 2018 qui se substituera au RIA (-90 K€ à 569 K€ soit -15,8 %); la participation versée à la structure gestionnaire actuelle n'ayant plus lieu d'être, viennent s'y substituer des coûts directs relevant des lignes relatives à la restauration municipale,
- enveloppe globale affectée aux centres sociaux (-49 K€ à 3,054 M€ soit -1,59 %) après concertation avec ces structures. Ces financements sont transversaux et portent sur différentes actions, jeunesse, enfance, éducation loisirs...,
- enveloppes de subvention aux structures de petite enfance -26 K€ soit -2,3 % à 1,878 M€,
- enveloppes associations sportives -67 K€ à 1 849 K€ (-3,5 %) avec un transfert partiel vers des crédits d'achats de prestations en vue de soutenir des manifestations ou structures.

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 656)**155 000 €**

Il s'agit de la rémunération des personnels des groupes politiques et des dépenses de matériel, d'équipement et de fourniture.

Les charges financières (chapitre 66)**321 000 €**

Le montant est en évolution au regard du BP 2017 (+7 % soit +21 K€). Si les taux restent bas, le stock de dette est en augmentation régulière, 25,1 M€ actuellement, ce qui se répercute sur la charge de la dette. Les intérêts de la dette, lignes 66111 et 66112 (245 K€) correspondent à une provision pour l'ensemble des emprunts réalisés par la ville.

Les agios de la ligne de trésorerie, ligne 6615 sont envisagés à 30 K€. Le renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2018 pourrait conduire à une stabilisation de la marge (0,3 % actuellement) mais les indices de taux actuellement bas négatifs pourraient progresser. Les collectivités ne profitent toujours pas pleinement des taux négatifs du fait des planchers mis en place par les banques dans les contrats proposés.

Les charges financières, ligne 668 (45 K€) comprennent les commissions de non utilisation (CNU) des emprunts revolving et autres frais.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**2 165 319 €**

217 660 € avaient été budgétés au BP 2017. Ce chapitre regroupe les titres annulés sur exercice antérieur, les charges exceptionnelles ou encore les bourses et prix, les intérêts moratoires. La forte progression est consécutive à l'inscription de la somme qui résulte de la convention transactionnelle passée avec les écoles privées accueillant des élèves villeurbannais. Celles-ci ont contesté devant la justice les modalités de calcul de la contribution qui leur était versée par la ville. La somme concernée porte sur les années scolaires allant de 2002 à 2017. La somme prévue en dépenses est de 1,99 M€, elle est compensée en partie par une provision de 1,21 M€ qui sera reprise en recette de fonctionnement exceptionnelle.

Les atténuations de produits perçus (chapitre 014)**1 850 000 €**

Ce chapitre (1,34 M€ en 2017) intègre un reversement sur le produit de notre fiscalité directe locale perçue, correspondant au Fond de Péréquation des Recettes Intercommunal et Communal (FPRIC). Cet outil de péréquation horizontale a pour objet d'assurer un prélèvement calculé au niveau du territoire intercommunal, réparti entre les communes et l'EPCI et redistribué au niveau national. Il est anticipé à 1,85 M€ en 2018 équivalent au montant 2017 revu à la hausse. En effet, si le PLF 2018 prévoit le gel du montant global 2017, le mouvement de fusion des intercommunalités qui se poursuivra en 2018 va modifier la répartition des prélèvements et leur redistribution entre structures intercommunales d'une part et communes membres d'autre part. La Métropole et les communes étaient contributrices à ce fonds en 2017 à hauteur de 35,41 M€ avec une charge de 14,83 M€ pour les communes et de 20,58 M€ pour le Grand Lyon.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)**11 473 510 €**

Il est en hausse par rapport à 2017 (**6 170 841 €**).

Ce virement constitue une partie de l'autofinancement brut. Celui-ci s'élève au total à 20 835 732 € en 2018 et représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'autofinancement brut, appelé aussi épargne brute, était de 14 803 841 € en 2017. Il sert à financer les dépenses d'investissement et permet de limiter le recours à l'emprunt. Le taux d'épargne brute de la collectivité, rapport entre l'autofinancement brut et le total des recettes réelles de fonctionnement est en hausse à 14,26 % contre 10,83 % en 2017.

Les dotations aux amortissements**10 042 222 €**

(intégrées dans le chapitre 042 opérations d'ordre de section à section)

Depuis la réforme de l'instruction comptable M14 en date du 1^{er} janvier 2006, les opérations d'ordre sont regroupées dans des chapitres globalisés. Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles constituent l'unique poste du chapitre 042 au BP 2018.

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales, réelles et d'ordre, de fonctionnement s'élèvent à **146 822 584 €** au BP 2018, en hausse de 6,86 % par rapport au BP 2017 (137 394 658 €). Les recettes réelles représentent 146,14 M€ en hausse elles aussi, de 6,9 %.

Les atténuations de charges (chapitre 013)

353 800 €

Ce chapitre enregistre une forte baisse (-288,2 K€ soit -44,9 %) par rapport au BP 2017 (0,64 M€).

Cette évolution est liée à des prévisions de recettes relatives aux remboursements sur rémunération du personnel. Le risque lié aux accidents du travail et maladies professionnelles faisait auparavant l'objet d'un contrat d'assurance et donc de remboursements par l'assureur. La reprise en régie directe par la ville, qui va s'auto-assurer, fait disparaître progressivement les remboursements perçus. La contrepartie est l'absence de prime versée à un assureur à compter de 2018.

Les produits du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

13 326 085 €

Ce chapitre enregistre une forte progression (+ 36,17 % soit +3,54 M€) par rapport au BP 2017 (9,79 M€).

Il enregistre d'une part les recettes liées à la rétribution des activités de service public offertes par la ville de Villeurbanne à ses usagers et d'autre part le produit des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public de la commune.

Cette évolution s'explique par des diminutions :

- réduction des remboursements des mises à disposition du personnel municipal auprès de structures externes (- 100 K€) en lien avec la fermeture du RIA,
- une révision à la baisse du produit issues des concessions funéraires (-60 K€) après de nombreuses reprises et renouvellements de concessions les années antérieures,

Mais aussi et surtout par des hausses :

- ajustement à la hausse des recettes issues de la fréquentation de la restauration scolaire (+0,12 M€) résultant de l'augmentation de la population scolaire et de la révision du règlement,
- prise en compte des recettes issues du nouveau restaurant administratif qui ouvrira en février 2018 (+100 K€).

Enfin, il faut noter une évolution majeure relative à la dépenalisation du stationnement payant. Cette mesure qui a pour objet de transformer les taxes relatives au droit de stationnement en redevance d'occupation du domaine public entrera en application le 1^{er} janvier 2018 et aura deux impacts sur la structuration de nos recettes :

- le transfert du chapitre 73 au chapitre 70 des produits issus des droits de stationnement pour un montant de 1,8 M€, intégrant une extension de la zone de stationnement payant,
- la prise en compte des recettes issues du forfait post-stationnement qui vient se substituer aux amendes pour un montant estimé à 1,4 M€, somme dont une partie sera reversée à la Métropole.

Les impôts et taxes (chapitre 73)

100 442 600 €

Ces recettes étaient prévues à hauteur de 95,61 M€ au BP 2017. Elles enregistrent une progression de 5,05 %, et représentent 68,73 % des recettes réelles de la section de fonctionnement.

La principale recette du chapitre 73 est constituée par **le produit des impositions directes** (73111 : taxe d'habitation, taxe sur les propriétés foncières bâties et taxe sur les propriétés foncières non bâties). Ces recettes sont estimées à 80,957 M€ au BP 2018, contre 74,86 M€ au BP 2017. Elles représentent 55,4 % des recettes réelles du projet de budget primitif, constituant la principale ressource de la Ville.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour estimer le produit des impôts locaux 2018 sur le fondement des éléments connus relatifs aux bases :

- évolution nominale des bases : + 1 %,

- évolution physique des bases : + 1 %,
- stabilité des taux de fiscalité directe,
- la normalisation du taux de l'abattement général à la base de taxe d'habitation ramené au taux maximum légal de 15% générant une recette complémentaire estimée à 5,3 M€ (valeur 2016).

L'attribution de compensation (73211) est estimée au BP 2018 à 9 M€, stable par rapport au BP 2017. L'attribution de compensation est la conséquence du passage à la TPU (Taxe professionnelle Unique) en 2003 sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ce montant n'évolue que dans l'hypothèse où il est procédé à des transferts de compétences et incidemment de charges ou recettes entre la ville de Villeurbanne et la Métropole.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) (73212) est estimée au BP 2018 à 2,83 M€, stable par rapport au BP 2017. Les modalités de calcul de la DSC ont été redéfinies par la délibération communautaire du 12 décembre 2011. Il existe désormais 8 fractions réparties entre fractions péréquatrices (fractions richesse communale, logement social, revenu, minimum de ressources), fractions non péréquatrices (intérêt au développement économique, population) et fractions d'ajustement (évolution encadrée et prélèvement gens du voyage). Depuis 2013, l'enveloppe de la DSC, représente 2 % des dépenses réelles de fonctionnement du BP du budget principal du Grand Lyon. L'évolution de la dotation de chaque collectivité ne peut être inférieure ou supérieure à celle de l'enveloppe globale. Cependant, le Grand Lyon a dérogé aux règles posées pour maintenir la DSC attribuée au même niveau.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation (7381) l'historique de cette taxe fait apparaître une forte sensibilité à l'activité économique immobilière et une relative volatilité. Compte tenu du contexte et des éléments des exercices antérieurs, 5,2 M€ sont prévus au BP 2018 contre 4,8 M€ au BP 2017.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (7351) est estimée à 2,2 M€ au BP 2018 à l'identique du BP 2017. Depuis 2011, cette taxe, est assise sur la consommation et non plus sur le montant de la facture. Sa progression est donc liée au seul effet volume et non plus sur les effets prix et volume. Son montant est désormais ajusté sur la base des recettes perçues les années antérieures.

Les droits de stationnement (7337) estimés à 1,67 M€ au BP 2017 ne sont plus imputés sur cet article budgétaire avec l'entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 de la réforme de la dépenalisation du stationnement payant issue de la loi du 27 janvier 2014. Le produit des recettes lié au paiement préalable via les horodateurs ou au règlement d'un forfait post stationnement possède désormais le caractère d'une redevance d'occupation du domaine public. A ce titre il est inscrit au chapitre 70, Produits des services et du domaine.

La taxe locale sur la publicité extérieure (7368) est évaluée à 230 K€ au BP 2018 en baisse.

Les dotations et participations (chapitre 74)

30 048 401 €

Elles sont en en très légère hausse de 0,15 % comparée au BP 2017 (30 M€).

La dotation globale de fonctionnement de la ville de Villeurbanne est composée de deux dotations dont le montant total est estimé à 18 M€ pour 2018 (17,58 M€ en 2017). Il s'agit de la Dotation Forfaitaire et de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

La dotation forfaitaire (7411) est estimée à 14,014 M€ en baisse de 1,3 % par rapport au BP 2017.

Jusqu'en 2014, elle était constituée de quatre fractions (fraction de base calculée à partir du nombre d'habitants, fraction de superficie, fraction "complément de garantie", fraction relative à des compensations de taxe professionnelle). En 2015, ces quatre composantes ont été fondues en une seule sur la base du montant 2014 après application de la réfaction liée au plan d'économies.

L'article 150 de la loi de finances pour 2016 définissait le dispositif d'une réforme et prévoyait son application en 2017 mais la loi de finances 2017 a abrogé cet article reportant la réforme de la DGF sine die. Elle reste une variable d'ajustement dans le cadre du dispositif « zéro volume-zéro valeur », de respect de l'enveloppe normée. Au total la dotation forfaitaire est envisagée à 14 M€ en 2018 contre 14,5 M€ notifié en 2017 soit une baisse de -3,45 % mais de seulement -1,3 % par rapport aux prévisions du BP 2017.

Une somme de 3,98 M€ est inscrite au BP 2018 au titre de la **Dotaton de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale (74123)**, intégrant une hausse de 1% par rapport au montant notifié en 2017 (3,94 M€) mais un écart de 18 % par rapport au BP 2017. En effet, la loi de finances 2017 a diminué le nombre de communes éligibles et modifié les pondérations affectées aux différents critères de répartition rendant le nouveau calcul plus favorable à la ville.

La Ville bénéficie de compensations au titre des pertes de recettes fiscales consécutives à des décisions législatives :

La dotation unique des compensations spécifiques de la taxe professionnelle (748314) : variable d'ajustement de l'enveloppe des concours de l'État aux collectivités, elle diminue régulièrement. Elle a perdu 97,2 % depuis 2004. Pour 2018, compte tenu de ces éléments, elle devrait se situer à un niveau résiduel de 40 K€ (-190 K€ par rapport au BP 2017).

L'allocation compensatrice versée au titre de la taxe d'habitation (74835) : l'État accorde des exonérations de taxe d'habitation à certaines personnes de condition modeste. Il verse, en contrepartie, à Villeurbanne une allocation égale au produit des bases exonérées de l'exercice antérieur par le taux de taxe d'habitation de 1991 de la Ville et des syndicats intercommunaux, majoré du taux de 1991 du Grand Lyon, soit 19,571%. Pour 2018, le montant retenu pour cette allocation est de 3,3 M€. Elle est fortement évolutive, effet des changements successifs du dispositif d'exonération relatif aux contribuables âgés et sous condition de revenus.

Le principe est le même pour **l'allocation compensatrice en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties (74834)**. Elle concerne les personnes de condition modeste exonérées de taxe foncière. La compensation versée par l'État est égale au produit des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties des personnes exonérées en N-1 par le taux communal de taxe foncière bâtie de 1991, majoré de ceux du Grand Lyon et des syndicats intercommunaux, pour la même année, soit 14,60%. A cela s'ajoute la compensation pour exonération partielle des logements sociaux situés en Zone Urbaine Sensible (abattement de 30 % des bases). Ne disposant pas d'informations précises sur l'évolution de ces bases exonérées et cette dotation étant une variable d'ajustement de l'enveloppe des concours de l'État aux collectivités, le montant inscrit au BP 2018 correspond au montant notifié en 2017 (148 K€) minoré de 31 % soit 102 K€.

La Ville bénéficie d'un versement du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle ou FDPPTP (**74832**). Auparavant alimenté par le produit de l'écrêtement des bases communales de taxe professionnelle des établissements exceptionnels, il était réparti librement par le Département du Rhône. Depuis le 1^{er} Janvier 2012, l'abondement des FDPPTP est fait par une dotation de l'État pour un montant égal aux versements effectués au titre de 2009 avant la réforme de la Taxe Professionnelle. Depuis la création de la Métropole le 1^{er} janvier 2015, c'est le Conseil Métropolitain qui assure la répartition du FDPPTP. Le montant envisagé pour 2018 en baisse de 11,1% à 200 K€.

100 K€ sont inscrits au titre des autres attributions de péréquation et de compensation (**748388**). Cette somme correspond à la compensation versée par l'État à la Ville suite à la suppression de l'impôt sur les spectacles en 2015.

Concernant les subventions (747...), les principales évolutions portent sur :

- la participation versée par l'État au titre des emplois d'avenir (0,16 M€) en forte baisse consécutivement à la non reconduction des contrats qui s'achèvent,
- les rythmes scolaires avec la participation de la CAF (1,17 M€) et le fond d'amorçage versé par l'Etat (0,66 M€),
- les participations de la CAF en direction de la petite enfance pour le contrat enfance jeunesse (1,45 M€) et la prestation de service unique qui intervient en complément des heures de gardes facturées aux familles (3,2 M€).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

612 398 €

Les crédits sont inscrits en baisse (-3,7 %) par rapport au BP 2017 (0,63 M€). Il s'agit ici des loyers des immeubles et terrains relevant du patrimoine de la collectivité. Cet infléchissement s'explique notamment par la fin de baux comme celui relatif au 136 rue Louis Becker en cours de cession, ou le bail liant la ville à l'association de gestion du RIA qui fermera ses portes courant 2018. A contrario, la maison de santé pluridisciplinaire des Buers, installée dans des locaux appartenant à la ville générera une nouvelle recette pour la ville.

Les produits exceptionnels (chapitre 77)

148 800 €

Ce chapitre varie fortement à la hausse (31,8 K€ en 2017). Il regroupe entre autres, le produit des quêtes des mariages, ou les pénalités de retard des bibliothèques. Il concerne également la revente des certificats d'économie d'énergie inscrite à hauteur de 30 K€ (contre 15 K€ en 2017) ainsi que le solde de 0,1 M€ d'une subvention exceptionnelle accordée à la ville par la Métropole pour la réinstallation de l'association KompleX Kapharnaüm.

Les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 042)

680 000 €

Ce chapitre correspond à la contrepartie en dépenses d'investissement du chapitre 040. C'est la recette liée à l'amortissement des subventions perçues dans le cadre de la rénovation du TNP.

La section d'investissement

Elle s'équilibre avec les opérations d'ordre à :

69 561 263,21 €

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement globales s'élèvent à 61,68 M€ au BP 2018 (48,74 M€ au BP 2017). Elles sont en hausse de 26,55 %. Il convient cependant de distinguer dépenses d'équipement, subventions d'investissement versées, dépenses liées à la dette et les dépenses accessoires dont les évolutions particulières diffèrent.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23)

56 025 027,21 €

Les dépenses d'équipement connaissent une hausse de 43,95 % comparées au BP 2016 (38,92 M€) avec là aussi, une évolution différenciée suivant les postes.

Le **chapitre 20 (hors subventions)** est relatif aux immobilisations incorporelles, 1,97 M€ (frais d'études préalables aux travaux d'équipement envisagés par la ville, frais d'insertion, brevets). En baisse par rapport à 2017 (-28 % par rapport à 2,7 M€). Les études porteront principalement sur les opérations suivantes :

- en matière scolaire (0,41 M€) avec notamment la construction du Groupe Scolaire (GS) Carré de Soie (0,21 M€), la restructuration (2 classes supplémentaires) et la mise en accessibilité GS Renan Sud (30 K€), les études pour les grosses réparations (0,13 M€), la mise en place de vidéoprojecteurs interactifs (25 K€), la construction de 3 classes GS Lazare Goujon et la mise en accessibilité (10 K€),
- en matière sportive (0,21 M€) avec entre autres la construction de nouveaux locaux à Boiron Granger (60 K€), d'un gymnase à Cusset (20 K€), de vestiaires pour le terrain Salengro (10 K€), la poursuite des études pour la reconstruction des locaux du stade Lyvet (15 K€) et les études pour les grosses réparations (62 K€),
- en matière d'administration générale (0,16 M€) avec notamment la signalétique des équipements publics (60 K€), la relocalisation de la MSP des Buers (20 K€), la construction de locaux pour les agents de la direction paysages et nature maison René Dumont (15 K€), la rénovation de l'accueil du CCAS (25 K€), les études pour grosses réparations (30 K€),
- en matière culturelle (76 K€) avec le traitement des façades de la MJC (40 K€) et les études diverses (33 K€),
- petite enfance (54 K€) avec la création de l'EAJE Carré de Soie (39 K€),
- centres sociaux (26 K€) dont réaménagement du centre social de Croix-Luizet (20 K€),
- travaux thermiques, développement durable et accessibilité aux personnes handicapées (0,15 M€ cumulés),
- cimetières avec l'aménagement d'un ossuaire (40 K€),
- en matière d'éclairage public (0,13 M€) avec des études de mise en valeur nocturne des bâtiments remarquables de la place Grandclément (30 K€), les travaux de l'éclairage des voiries de la rue du 8 mai 45 et du cours Emile Zola tranche A (30 K€) et études relatives à la vidéo-protection (50 K€),
- en matière informatique, conception d'un nouveau modèle de poste de travail informatique standard (30 K€).

Concernant les concessions et droits similaires (2051), ils correspondent à l'acquisition de logiciels et droits d'utilisation pour permettre l'évolution des processus de travail (-30,7 % à 0,47 M€). Cela concerne notamment la poursuite de la refonte des principaux sites internet (90 K€), l'acquisition d'un logiciel de gestion des marchés publics (70 K€), le

remplacement du logiciel de gestion des listes électorales et des résultats électoraux (54 K€), la mise en œuvre de la dématérialisation de la gestion de la relation à l'usager (27 K€), le renouvellement du logiciel de gestion de workflows génériques pour l'ensemble des services municipaux (55 K€), l'évolution des logiciels métiers existants (90 K€), l'évolution de l'infrastructure du système d'information des licences bureautiques, les licences d'utilisation du Système d'Information Géographique (SIG), le développement d'outils et des mises à niveau techniques nécessaires (0,1 M€). Des frais de publication (45 K€) sont inscrits dans le cadre de la mise en concurrence des marchés publics.

Le **chapitre 21** « immobilisations corporelles » augmente de 57,7 %, passant de 9,15 M€ à 14,4 M€. Ce chapitre porte sur les achats d'équipements en biens mobiliers, matériels, véhicules et informatiques et aussi de terrains et biens immobiliers. Les principales inscriptions portent sur :

- l'acquisition du terrain d'assiette de la future résidence autonomie qui succèdera à la RPA Château-Gaillard (4 M€), du foncier du Stade Mokrane (0,6 M€) du futur gymnase de Cusset (0,55 M€), du Centre social des Buers (0,42 M€) et de la maison René Dumont (0,64 M€),
- l'achat de constructions modulaires pour la création de l'école préfiguratrice Carré de Soie constituée de 5 classes (1,65 M€), le complexe sportif Boiron Granger (0,3 M€) et le complexe sportif de l'Enna (0,5 M€),
- les horodateurs nécessaires à l'extension du périmètre du stationnement payant et la mise à niveau du parc (0,5 M€),
- l'acquisition de matériels informatiques et téléphoniques fixes et mobiles (0,82 M€). Cela doit permettre l'évolution de l'infrastructure technique et des outils pour la mise en œuvre du télétravail (0,12 M€), le remplacement des copieurs des services et de la reprographie (0,16 M€), le renouvellement partiel du parc informatique (0,15 M€) et la mise à niveau des serveurs informatiques, du stockage et des outils de sauvegarde (0,3 M€) pour répondre aux besoins induits par l'augmentation des volumes de données, du nombre d'utilisateurs et des temps de traitement adéquats.

Le **chapitre 23** "travaux en cours" croît de 46,6 % de BP à BP, +12,6 M€ à 39,62 M€. Cette ligne correspond aux travaux réalisés sur les équipements municipaux et notamment :

- secteur scolaire et restauration (12,45 M€), la poursuite des travaux de requalification extension GS Berthelot (1,8 M€), la construction du GS Rosa Parks (6,1 M€), de 6 classes de maternelle GS Pasteur (1,5 M€), de 5 classes GS Carré de Soie (0,42 M€), la mise en place de systèmes d'alarme-Vigipirate (0,2 M€) ; le solde de la construction du restaurant scolaire « Totem » (0,17 M€), du traitement thermique des façades GS Goujon (0,1 M€); la mise en place de vidéoprojecteurs interactifs (0,29 M€) et le gros entretien des GS et divers travaux (1,50 M€),
- secteur culturel (0,7 M€), remplacement de la façade en pavés de verre de la MLIS (0,22 M€), des sièges du cinéma Le Zola (75 k€) et le gros entretien des divers bâtiments culturels (0,40 M€),
- secteur du sport (9,12 M€), la construction du pôle sportif Gratte-Ciel Centre-ville (4,2 M€), de vestiaires et la mise en place d'un terrain synthétique Stade ENNA (1,45 M€), du centre de maintenance des installations sportives de plein air (0,8 M€); l'aménagement de locaux à Boiron Granger (1,12 M€) ; la reconstruction du terrain sportif Salengro (0,44 M€), l'éclairage scénographique par leds à l'Astroballe (0,14 M€) et le gros entretien des gymnases, stades, terrains et piscines (0,61M€),
- secteur de l'administration (4,62 M€), remplacement des menuiseries extérieures de l'hôtel de ville (1,2 M€), l'aménagement de locaux pour l'accueil mutualisé éducation-petite enfance (0,56M€), construction du restaurant municipal Totem (0,16 M€), participation à l'amélioration thermique des bâtiments (gymnase Fournière, menuiseries de l'hôtel de ville, remplacement des menuiseries extérieures GS Tonkin ...) 1,46 M€, l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments 0,89 M€ (dont GS Berthelot 0,2 M€ et CS Cyprian 0,26 M€),
- secteur de la petite enfance (4 M€), construction de l'EAJE Helen Keller (3 M€), de l'EAJE ZAC Maisons Neuves (0,7 M€), réaménagement de locaux et changement de menuiseries CPE Tonkin (0,15 M€) et gros entretien des structures municipales (0,14 M€),
- secteur des centres sociaux (0,19 M€), mise en accessibilité et restructuration partielle du CS Cyprian (0,1 M€) et le gros entretien (95 K€),
- secteur de la vie associative (1,64 M€), extension, la restructuration et mise en accessibilité de la Maison de Quartier des Brosses (1,4 M€) et gros entretien des structures municipales (0,23 M€),
- secteur paysages et nature (1,79 M€), travaux d'aménagement du cheminement piéton ilot Galline Salengro (0,15 M€), l'aménagement du parc Elie Wiesel (0,3 M€), réaménagement du square Dreiech (0,3 M€) et du jardin des Poulettes (0,12 M€), démolition des traversières 21-23 rue Paul Lafargue (0,1 M€), aménagement de la placette Vaillant Raspail (0,1 M€), ainsi que ceux du Cours Emile Zola (0,12 M€), remise en état de la passerelle du parc de la Feysine (0,15 M€),

- secteur éclairage public (1,57 M€), rénovation du réseau (0,26 M€), dissimulation des réseaux (0,25 M€), travaux cours Emile Zola (0,32 M€), ceux connexes au chantier de la ligne C3 boulevard Eugène Réguillon, rue Frédéric Faÿs, rue Emile Decorps (0,21 M€), travaux à la Doua dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (50 K€) et vidéo-protection.

Des crédits sont destinés à l'acquisition de locaux en VEFA pour l'EAJE ZAC Maisons Neuves (0,28 M€) et la préemption de locaux 59-61 cours de la République (1,9 M€) et à la Feyssine (0,45 M€).

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) 2 309 722 €

4,598 M€ avaient été inscrits au BP 2017 (-49,7 %). Les subventions d'équipement sont accordées à des organismes publics ou privés pour leur permettre de réaliser des opérations d'investissement présentant un intérêt pour la collectivité. Cela concerne notamment :

- les bailleurs sociaux en vue de travaux pour le développement de la performance énergétique dans le cadre de constructions neuves ou de réhabilitations (1,03 M€),
- le soutien à l'amélioration de la performance énergétique du parc privé (0,496 M€),
- des participations versées à la Métropole dans le cadre du réaménagement du cours E. Zola, de la participation artistique Zac de la Soie et du cheminement piéton du Pup Gervais Bussière (0,33 M€),
- diverses aides à des structures associatives (0,28 M€).

Les remboursements d'emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 3 216 514 €

Ils s'élevaient à 3,2 M€ au BP 2017. Les crédits inscrits correspondent pour partie (1,2 M€) à un emprunt revolving, emprunt assorti d'une ligne de trésorerie, qui permet de procéder à des tirages et remboursements en cours d'exercice avec une consolidation possible en fin d'année. Pour le solde, ils correspondent aux remboursements des emprunts classiques conclus jusqu'à fin 2017 (2 M€).

Les autres immobilisations financières (chapitre 27) 50 000 €

Ce chapitre correspond aux dépenses relatives à l'aide financière à caractère social. Il s'agit de prêts sans intérêts, attribué au personnel municipal selon des critères sociaux. Une recette de 36 K€ correspondant au remboursement de ce type de prêts (sur une durée maximale de 5 ans) est inscrite au même chapitre en recette.

Les travaux exécutés pour le compte de tiers (chapitre 45) 80 000 €

Ce chapitre regroupe les travaux que la Ville peut être amenée à réaliser au profit de tiers notamment pour des raisons de sécurité ou salubrité. Ces tiers devant rembourser la collectivité, une somme équivalente est inscrite en recettes.

Les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040) 680 000 €

Il s'agit de l'amortissement de subventions perçues pour la réalisation d'un équipement lui-même amortissable.

Les opérations d'ordre patrimoniales (chapitre 041) 7 200 000 €

Ce chapitre enregistre les opérations d'ordre réalisées au sein de la section d'investissement. Il inclut les crédits nécessaires aux opérations comptables de solde d'avances réalisées sur le compte 238 et leur intégration sur un compte d'actif définitif.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement progressent de 20,36 % du BP 2017 (33,93 M€) au BP 2018 (40,845 M€).

Les subventions d'investissement (hors 138) (chapitre 13) 9 342 255 €

Les subventions d'investissement progressent de 80,6 % par rapport au BP 2017 (5,17 M€).

Ces recettes sont liées à des projets spécifiques et ne sont pas pérennes, ceci explique leur forte variabilité d'un exercice sur l'autre. Les projets mis en œuvre par la Ville sont par ailleurs essentiellement entrepris dans des secteurs peu générateurs d'aides.

Sont inscrites des participations pour la construction et la rénovation de bâtiment qui proviennent essentiellement de :

- la CAF avec 62 K€ pour l'EAJE Maisons-Neuves et 0,19 M€ pour l'EAJE Hélène Keller,
- le Comité National pour le Développement du Sport (CNDS) 0,45 M€ pour le pôle sportif Gratte-Ciel,
- le Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) 0,1 M€ pour la rénovation thermique du gymnase Fournière et 0,2 M€ pour l'EAJE Hélène Keller.

D'autre part, sont prises en compte les participations versées par des promoteurs immobiliers dans le cadre des opérations d'aménagement (ZAC) ou des projets urbains partenariaux (PUP), afin de participer à la construction des équipements publics rendus nécessaire par la croissance de la population. Elles concernent principalement :

- ZAC Gratte-Ciel (5,4 M€),
- ZAC de la Soie (1,07 M€),
- PUP Liberté Faÿs (0,24 M€),
- PUP Amblard (0,99 M€),
- PUP Alstom-Blum (0,47 M€).

Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

22 049 945,21 €

Cette somme intègre la recette liée aux contrats revolving (0,8 M€). Le recours à l'emprunt, hors crédits revolving, s'élève à 21,25 M€ à titre prévisionnel. Cette somme représente le besoin de financement externe connu lors de l'établissement du budget primitif.

Les dotations fonds divers et réserves (chapitre 10)

4 440 000 €

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est estimé à 4,2 M€. Cette recette est calculée sur la base des investissements réalisés lors de l'exercice N-1 et vient compenser une partie de la TVA réglée à cette occasion par la collectivité. Le montant des investissements réalisés en 2017 n'étant pas exactement arrêté au moment de l'adoption du budget primitif, cette inscription sera corrigée en cours d'exercice. Si le FCTVA n'est normalement ouvert qu'aux seules dépenses réelles d'investissement, la loi de finances pour 2016 a étendu le bénéfice du FCTVA aux dépenses de fonctionnement réalisées par les bénéficiaires du FCTVA pour l'entretien des bâtiments publics.

La taxe d'aménagement, estimée à 0,24 M€, est perçue par la Métropole et reversée pour partie à la Ville. Elle a remplacé la taxe locale d'équipement et fait participer les constructeurs aux charges d'équipements collectifs.

Les autres immobilisations financières (chapitre 27)

36 000 €

Cette somme correspond au remboursement par les agents de l'aide à caractère social accordée par la Ville.

Les produits des cessions d'immobilisation (chapitre 024)

4 897 331 €

Ce chapitre regroupe les prévisions de recettes relatives aux biens inscrits à l'actif de la Ville et faisant l'objet d'une cession onéreuse. L'exécution de la recette est-elle, réalisée en section de fonctionnement au chapitre 77. Les recettes envisagées concernent notamment les cessions suivantes :

- 173 rue Léon Blum, cession en vue de la création d'une maison médicale (2,57 M€),
- Centre Iattoni rue Louis Becker, cession à l'association Santé Mentale (0,94 M€)
- ZAC Gratte-Ciel, cession de terrains à la SERL (0,5 M€),
- 15-17 rue Marteret, cession à Est Métropole Habitat (0,31 M€).

Les travaux exécutés pour le compte de tiers (chapitre 45)

80 000 €

Il s'agit des recettes prévues au titre du remboursement des travaux effectués par la Ville au profit de tiers. Le montant de ces derniers est inscrit pour le même montant en dépense d'investissement au chapitre 45.

Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

11 473 510 €

Cette somme, contrepartie de la dépense de fonctionnement inscrite au chapitre 023, contribue au financement de la section d'investissement.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

10 042 222 €

Ce chapitre constitue le pendant en recettes des sommes inscrites sur le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement. Il regroupe les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les opérations d'ordre patrimoniales internes à la section d'investissement (chapitre 041)

7 200 000 €

Il s'agit de la contrepartie des dépenses réalisées au chapitre 041 relatives au solde comptable d'avances réalisées sur le compte 238.

B- LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES MUNICIPALES DANS LE BUDGET 2018

Les développements suivants n'ont pas vocation à détailler l'intégralité des actions et politiques publiques mises en œuvre par la ville. Elles mettent l'accent sur les évolutions relatives à l'exercice budgétaire 2018.

⇒ Dans le domaine de la solidarité :

En ce domaine, l'intervention de la Ville se fait via le CCAS ou en partenariat avec des structures associatives.

Concernant le CCAS, une subvention de 4,05 M€ est inscrite au budget primitif 2018. Cette subvention est en hausse de 38,5 K€ soit environ + 1% comparée au précédent budget.

Cette subvention correspond notamment à la poursuite d'un important plan d'accompagnement à la restructuration de l'offre d'hébergement pour personnes âgées, restructuration amorcée en 2017 et dont les effets ont vocation à se poursuivre en 2018 voire 2019. C'est notamment grâce à ce soutien que peut s'opérer la transformation des foyers logement en résidences-autonomie, véritables lieux de prévention et de lutte contre la dépendance et l'isolement. Cet effort correspond aussi à la nécessité de financer des meilleures conditions d'emploi pour les personnels effectuant des remplacements dans les établissements pour personnes âgées.

En 2018, un accent tout particulier sera mis sur les démarches de prévention et de promotion de l'activité physique, à travers des actions expérimentales portant sur la nutrition à domicile et la pratique d'une activité physique du quotidien : une nutritionniste et un éducateur à l'activité physique adaptée se déplaceront au domicile de personnes âgées et pourront même les accompagner ponctuellement dans leur quartier. L'exercice 2018 sera aussi l'occasion de déployer sur le territoire d'autres solutions innovantes conçues en concertation avec des résidents de nos établissements, visant elles aussi à promouvoir l'activité physique et la lutte contre l'isolement.

Parce que la ville souhaite aussi soutenir les villeurbannais en difficulté, une étude portant sur la qualité de l'accueil du CCAS sera menée. Dans cette même perspective, le CCAS expérimentera de nouvelles modalités d'attribution de ses aides financières et développera une médiation « activité physique » en plus de son actuelle médiation santé. 2018 verra aussi la conception d'un « guide des ressources sociales » qui devra permettre une meilleure orientation des usagers. En matière de solidarité, la ville animera une importante réflexion sur l'inclusion numérique qui se traduira notamment par l'organisation d'un forum sur le sujet au printemps suivi d'un plan d'action à construire, l'accès aux droits étant déterminé largement par l'enjeu numérique. Enfin, faisant suite à une démarche d'action recherche au niveau national, la Ville va initier un plan d'action transversal intitulé « Grandir solidaire » pour renforcer la lutte contre la pauvreté qui touche les enfants et l'accès aux droits et aux services des parents. Ces actions seront expérimentées en particulier dans les quartiers des Brosses et de Saint-Jean.

Les subventions aux associations sont en légère baisse (-6 K€) au travers d'un effort demandé à l'OVPAR mais le soutien de la Ville reste conséquent (0,49 M€ de crédits de subvention prévus) et ne concerne pas les associations œuvrant en direction des personnes les plus en difficultés.

⇒ Dans le secteur de la vie associative :

Le soutien à la vie associative se poursuit au travers de plusieurs axes :

- la mise à disposition de locaux. Après la mise en accessibilité de la Maison Bertly Albrecht, une rénovation, par tranches, des différentes salles mises à disposition des associations est prévue,
- l'organisation de rencontres, permettant de dynamiser le tissu associatif. Sera ainsi poursuivie l'organisation des « Dialogues ville/associations », dont l'objet est de faire remonter les besoins d'actions communes ou mutualisées, avec le concours éventuel de la Ville. Elles permettront d'organiser avec les associations la grande rencontre inter-associative de 2018 : Intersections Ville-Associations, de continuer les actions menées (portail collaboratif wikilleurbaine.fr, speed meeting autour de la mutualisation des locaux...) et d'en développer de nouvelles à l'exemple de la journée inter associative pour les droits des femmes. Labellisée maison des associations depuis 2015, la Ville accueillera les rencontres nationales des maisons des associations en juin 2018.

Le soutien financier aux structures associatives (hors partenariat avec le TNP, l'ASVEL...) est en légère diminution (-2,1%). En ce qui concerne le CCO, sa subvention de fonctionnement est légèrement réduite mais des soutiens importants et complémentaires lui permettant de s'inscrire dans le projet l'autre Soie seront accordés dans la continuité de 2017.

En ce qui concerne les structures de proximité :

L'extension de la maison de quartier des Brosses devrait aboutir au deuxième semestre 2018 et permettre ainsi le développement d'actions et d'activités pour les familles du quartier.

Concernant les centres sociaux, si la Ville a été amenée à annoncer une poursuite de l'effort demandé dans la continuité des années précédentes, une attention toute particulière leur est portée du fait de l'impact négatif de décisions d'autres financeurs. Le dialogue de gestion pour les accompagner dans les prévisions budgétaires continue. La Ville confirme son engagement dans l'aide à l'accueil des enfants en situation de handicap par les centres de loisirs des centres sociaux.

A noter que des travaux importants vont être réalisés à la maison sociale Cyprien les Brosses. En effet, un programme d'accessibilité, d'isolation et de réaménagement est lancé. Il débutera en 2018 par un réaménagement et l'isolation de la crèche Babilhome. L'acquisition du centre social des Buers par la Ville, devrait, elle, être effective au premier trimestre 2018.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de développement social urbain, la concertation sur le projet urbain des Buers se poursuit avec un nouvel acteur : le conseil citoyen. Le conseil de quartier de Saint Jean pourrait se transformer en conseil citoyen afin d'accroître sa capacité d'interpellation des pouvoirs publics notamment.

Les maisons des services publics implantées sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville vont voir les services renforcés tant par l'accueil d'un point accueil écoute jeunes à Saint Jean et aux Buers que par la possibilité d'effectuer de nouvelles démarches administratives notamment l'inscription sur les listes électorales.

Une permanence va être implantée dans l'école provisoire Carré de Soie, Simone Veil, pour accueillir les nouveaux habitants. Les études seront poursuivies pour la relocalisation des maisons des services publics Cyprien les Brosses et Buers/Croix-Luizet pour un service plus efficient.

⇒ Dans le domaine de la petite enfance et de la famille :

L'année 2018 marque la stabilisation du budget de la petite enfance, dans l'attente de l'ouverture de quatre nouveaux équipements municipaux en 2019 :

- un EAJE et un relais d'assistant.e.s maternel.le.s au sein du pôle petite enfance Helen Keller au Terrain des Sœurs, qui représente au budget 2018 un montant d'investissement de 3 M€,
- un EAJE sur la ZAC Maisons-Neuves, pour un montant d'investissement de 0,7 M€ en 2018. La gestion de cet équipement sera assurée par un prestataire, dans le cadre d'une délégation de service public dont la procédure est en cours de lancement,
- un relais d'assistant.e.s maternel.le.s aux Gratte-Ciel dans le cadre du projet de pôle partenarial de la rue Rollet.

Les subventions aux crèches associatives sont en légère diminution (- 2,3%), ce qui permet de compenser partiellement l'augmentation de l'enveloppe de remplacements, afin de la mettre au niveau des besoins constatés dans les EAJE gérés par la ville. Le bon niveau d'activité des équipements municipaux de la petite enfance permet également d'envisager une augmentation des recettes de prestations CAF pour l'année à venir.

⇒ Dans le domaine de l'enfance, de l'éducation et de la restauration :

La Ville poursuit en 2018 la mise en œuvre du projet Grandir à Villeurbanne. L'année sera marquée par le lancement du bilan partagé des rythmes éducatifs, en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative, qui s'appuiera également sur la réalisation d'une évaluation par un prestataire spécialisé.

En matière d'investissement, le budget 2018 présente un niveau de dépenses particulièrement important, lié à plusieurs opérations de création et d'agrandissement de groupes scolaires, dont les principales sont :

- le groupe scolaire provisoire du Carré de Soie, Simone Veil, qui ouvrira à la rentrée 2018 (2,1 M€),
- la construction du groupe scolaire Rosa Parks, pour une ouverture à la rentrée 2019 (6,1 M€),
- la poursuite des travaux d'extension du groupe scolaire Marcellin Berthelot (1,8 M€),
- l'agrandissement de l'école maternelle Louis Pasteur (1,5 M€).

La Ville poursuit également en parallèle son effort en matière d'entretien, de sécurisation et d'information des groupes scolaires, pour un budget global de l'ordre de 2,5 M€.

En fonctionnement, les dépenses liées à la restauration scolaire sont en augmentation, en lien avec l'évolution de la fréquentation suite à l'assouplissement des critères d'accès mis en place à la rentrée 2017 ainsi que de l'ouverture en février 2018 du restaurant-relais du Totem, qui accueillera jusqu'à 500 élèves des écoles environnantes. Le budget 2018 intègre également les dépenses nouvelles liées à l'ouverture du groupe scolaire provisoire de Carré de Soie, qui accueillera dès la rentrée 5 classes de maternelles et d'élémentaires, avec une restauration sur place. Le budget tient enfin compte du nouveau mode de calcul de la dotation annuelle aux écoles privées sous contrat.

⇒ Dans le domaine de la culture :

Pour rappel, le plan pluriannuel d'économies arrêté dans ce domaine en 2016 s'appuie sur l'organisation des Invites une année sur deux, en alternance avec un projet fédérant les équipements culturels, Charivari. Après une première alternance de Charivari en 2016, puis le retour des Invites en 2017, l'année 2018 sera celle du retour de la seconde édition de Charivari qui sera reconfigurée en vue d'optimiser les moyens disponibles. Charivari se déroulera le 23 juin 2018, et sera entièrement consacré à la musique et à la danse. Cette grande fête des musiques du monde mettra en exergue la diversité des esthétiques identifiées sur le territoire de Villeurbanne et sera le miroir du kaléidoscope culturel de la Ville illustrant sa spécificité et sa tradition d'accueil. Pour ce faire une carte blanche artistique a été confiée à l'Ecole Nationale de Musique.

Cet arbitrage permet le respect des engagements pris à travers la signature d'un pacte culturel signé avec l'Etat pour les trois exercices 2016-2017-2018 et qui prévoit le maintien des financements aux structures villeurbannaises. Ainsi, les subventions aux équipements partenaires seront maintenues en 2018 (Ateliers Frappaz, IAC, IREP, Iris, Léo Lagrange, MJC, TNP, URDLA, Zola...). De même la dotation pour l'ENM sera maintenue au même niveau, ainsi que celles du Rize et du Réseau de lecture publique.

En 2018, le programme d'Education Artistique et Culturelle, priorité municipale, sera maintenu tel que prévu dans la convention spécifique signée avec les ministères de la culture et de la communication et de l'éducation nationale. D'ores et déjà deux parcours d'éducation artistique et culturelle ont été initiés, de même que viennent de débiter des résidences de compagnies artistiques dans trois groupes scolaires de Villeurbanne, classés en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+). Ces résidences sont cofinancées par le ministère de la culture.

L'enjeu majeur en matière d'éducation artistique et culturelle sera d'articuler, de mettre en cohérence et de réguler les interventions de tous les opérateurs culturels pour les tranches d'âges de 0 à 25 ans, comprenant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires de l'enfant puis de l'adolescent.

Cette priorité mobilise plusieurs politiques publiques (éducation, culture, jeunesse...) et de très nombreux opérateurs sur le terrain. Elle nécessite l'organisation d'une ingénierie partenariale très étroite avec les représentants de l'éducation nationale, de l'académie et du rectorat, des écoles primaires et des collèges.

Le rectorat organise déjà des permanences de professeurs chargés de médiation avec les structures d'enseignement du second degré. Ainsi le TNP accueille deux professeurs-médiateurs, l'IAC un, le Rize un, et l'URDLA un.

La Fête du livre jeunesse se déroulera du 23 au 25 mars 2018 et aura pour thème « Bienvenue ! ». L'opération un auteur-un quartier initiée depuis deux ans sera poursuivie. L'école Jules Guesde accueillera la résidence de Marie Caudry, invitée d'honneur de la fête du livre jeunesse, pendant 5 semaines d'octobre 2017 à mars 2018. L'invitée d'honneur réalisera une exposition durant 6 semaines à la MLIS, qui mettra en valeur les réalisations enfants créées lors de sa résidence. Simultanément 70 projets seront organisés avec des classes de la maternelle au lycée.

Enfin il convient de noter la continuation de la collaboration Ville/Métropole concernant la démarche culture conduite sur le futur nouveau quartier du Carré de Soie. Ce projet impliquant une ingénierie culturelle, consiste à intégrer des gestes artistiques et culturels sur le Carré de Soie visant à donner une identité au quartier à travers les aménagements publics et privés (architecture, voirie, parcs et jardins, signalétique spécifique). Dès 2018, le traitement de chantier intégrera l'intervention d'un plasticien qui créera en peinture sur les barrières de chantier, donnant une unité visuelle et esthétique pendant toute la durée du chantier. Les groupes scolaires provisoires et définitifs seront également concernés par cette démarche tant dans leur phase chantier que dans leur architecture définitive.

Enfin, notons que 2018 sera l'année du 10ème anniversaire du Rize, qui a cette occasion accueillera une compagnie chorégraphique en résidence. Le projet associera la population sur le thème du patrimoine dansé, thématique résonnant avec le projet d'inventaire du patrimoine villeurbannais lancé en 2017 concernant le bâti, le non bâti et le végétal.

⇒ Dans le domaine de la jeunesse et de la vie étudiante :

Les objectifs de la politique jeunesse seront poursuivis à travers la mise en œuvre des actions d'éducation à la citoyenneté (Conseil Villeurbannais de la jeunesse, dispositif du service civique) et celles visant à l'autonomie des jeunes (bourses au permis de conduire, bourses aux chantiers jeunes, animations loisirs, Fonds d'initiative).

L'accès à l'information pour le plus grand nombre, les actions de prévention et l'accompagnement aux pratiques numériques et à l'insertion par le biais d'atelier de réalisation de CV et de lettre de motivation restent des missions principales et importantes du Bureau Information Jeunesse.

Les subventions aux structures d'animations Jeunes, dont bénéficient essentiellement les structures de proximité, par le biais du Contrat Enfance Jeunesse, sont maintenues.

Les animations de l'espace public proposées dans le cadre de « Vivez l'été » restent une priorité pour l'animation de la ville durant la période estivale.

Le recrutement de jeunes en service civique, pour des missions d'intérêt général au sein des services de la ville, se poursuit permettant aux jeunes de vivre une expérience de citoyenneté et d'ouverture sur le monde.

⇒ Dans le domaine du sport :

Les actions prévues au budget 2018 se traduisent par la réalisation effective d'un grand nombre d'opérations d'investissement. Cet effort de la collectivité est très important dans la continuité des années précédentes. Il vise à la fois à accompagner le développement des pratiques sportives, les projets d'aménagements mais aussi le sport scolaire.

En investissement, la programmation 2018 (9,41 M€) a fait l'objet d'une concertation avec les usagers des installations sportives existantes ou à venir, elle porte entre autres sur :

- une phase de restructuration du complexe sportif Boiron Granger (1,12 M€),
- gymnase Eugène Fournière – Traitement thermique (0,4 M€),
- complexe sportif Gratte-ciel centre – construction (4,2 M€),
- complexe sportif Salengro Galline – construction (0,44 M€),
- complexe sportif Enna – construction du gazon synthétique associé à des vestiaires et locaux annexes (1,45 M€).

D'autre part, des études seront engagées afin d'anticiper les futurs investissements dont les vestiaires du complexe sportif Matéo ou bien la couverture du pas de tir à l'arc extérieur Armand.

Le budget de fonctionnement s'inscrit dans la continuité, l'action étant guidée par les orientations du projet sportif local. L'optimisation des moyens internes à la direction et au travers des subventions, n'empêche pas le développement d'actions fortes notamment autour du sport et de la santé (activité physique adaptée, sport sur ordonnance,

développement de pass'sport santé, ...), la pratique féminine avec notamment le soutien accru au basket féminin et au club Asvel Villeurbanne Basket Féminin (dans le cadre de son rapprochement avec l'Asvel basket), le nouveau projet de service de l'animation sportive ou encore le lancement de la démarche éco-établissement au centre nautique Etienne Gagnaire.

⇒ Dans le domaine de la santé :

Les efforts réalisés antérieurement permettent en 2018 une stabilité dans les actions conduites.

La recherche active de financements externes, facilitée par la reconnaissance du rôle de la Ville par les principaux acteurs des politiques de santé, a permis d'étendre les missions du Point Accueil Ecoute Jeunes au sein de deux antennes dans les quartiers des Buers et de Saint-Jean. L'élaboration du contrat local de santé qui sera notamment co-signé par l'Agence régionale de santé, la Préfecture du Rhône, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône, le centre hospitalier du Vinatier, le Médipôle, l'Education nationale et la Ville de Villeurbanne donne le cadre général et partenarial de la politique de santé publique de la ville. Ainsi la Ville réaffirme son engagement auprès de ses partenaires institutionnels et associatifs pour lutter contre les inégalités sociales, territoriales, environnementales de santé.

A titre d'illustration des nombreuses actions qui seront menées en 2018, on peut citer le soutien à l'accompagnement des professionnels de santé souhaitant s'installer ou se regrouper à Villeurbanne, le fort développement des actions sport-santé en lien avec le projet sportif local dont le sport sur ordonnance et pass'sport santé, la conduite d'études d'impact en santé à l'occasion des projets urbains, la valorisation et le maintien des missions du service municipal de santé scolaire qui participe au projet de réussite éducative de tous les élèves, des actions spécifiques auprès des personnes en situation de vulnérabilité.

⇒ Dans le domaine de la sécurité et de la prévention :

En lien avec la politique de déplacement urbain, l'année 2018 verra une nouvelle extension du stationnement payant et le recrutement de nouveaux agents de surveillance de la voie publique.

Le rendu de l'étude consacrée à la Vidéoprotection engagée en 2017 permettra de définir un nouveau plan d'action concernant le déploiement de caméras au-delà des seuls abords des bâtiments communaux. Ce nouveau plan tiendra compte de l'évolution technologique qui permet la mise en place de caméras mobiles permettant de prendre en compte la localisation des zones de risques et leur évolution.

La mise en œuvre de ce plan d'action passe également par des moyens humains recrutés pour assurer le suivi technique mais surtout par le recrutement de 6 policiers municipaux qui viendront particulièrement renforcer les équipes intervenant en fin de soirée.

⇒ Concernant le développement urbain, économique, l'habitat, l'emploi et l'insertion :

L'année 2018 confirme en matière d'investissement, tant en dépenses et recettes la montée en charge de l'activité liée au développement urbain constatée les années précédentes du fait, principalement, des grandes opérations publiques d'aménagements (ZAC Gratte-Ciel Centre et ZAC de la Soie) mais aussi des nombreux projets urbains partenariaux mis en place sur la commune (PUP Alstom, PUP Gervais Buissière, PUP Liberté Faÿs).

Ainsi, le BP 2018 intègre en dépenses le solde de la participation de la Zac Maison Neuve, la participation à la démarche artistique sur la ZAC de la Soie et les dépenses liées aux aménagements de la place Grand Clément et des espaces publics du PUP Gervais Buissière.

Parallèlement, il est prévu des recettes de participations aux équipements pour la ZAC Gratte-Ciel et la ZAC Villeurbanne la Soie d'un montant de 6,578 M€ auxquels s'ajouteront 1,71 M€ de participations liés aux projets urbains conclus au cours des années 2016 et 2017.

Les versements de participations des promoteurs au titre des projets urbains partenariaux approuvés seront complétés par 4,9 M€ répartis entre 2019 et 2020.

Le recours à un régime de participation devrait se poursuivre au cours des années 2018 et 2019 avec la mise en place d'autres projets.

L'année 2018 sera également marquée par la poursuite d'une forte activité foncière (déjà engagée depuis 2015), axée prioritairement sur la mobilisation de fonciers destinés à la réalisation d'équipements publics (groupes scolaires, résidence personnes âgées Château Gaillard, gymnase de Cusset).

Plus de 10 M€ seront ainsi consacrés à l'engagement ou à la poursuite des acquisitions foncières et immobilières nécessaires à des équipements.

Cette forte activité en dépenses s'accompagne là-encore d'un volume important de recettes (4,89 M€) grâce à la conclusion de plusieurs opérations foncières d'importance (vente de foncier communal du 173 rue L. Blum, rue L. Fabre, du centre Iattoni, du foncier rue d'Octavie et des derniers fonciers municipaux sur la ZAC Gratte-Ciel Centre).

Parallèlement, la ville poursuivra au titre du BP 2018 ses efforts en matière de financement du logement locatif social et en matière d'accompagnement à la réhabilitation thermique des bâtiments. Pour maintenir le niveau d'investissement en matière d'habitat, et compte tenu des réhabilitations énergétiques déjà opérées dans le parc social (+10 %), les financements dédiés à la réhabilitation énergétique du parc social seront ciblés concernant le parc social (rénovation urbaine des Buers) et réorientés afin de pouvoir soutenir à la fois l'aide à la production de logements sociaux neufs dans le contexte d'un volume de production élevé et la réhabilitation énergétique du parc privé.

En matière de développement économique, d'emploi et d'insertion, la ville de Villeurbanne poursuivra les actions engagées les années précédentes pour favoriser un développement générateur d'emplois, faciliter l'implantation d'activités nouvelles ou le maintien des entreprises déjà implantées, faciliter et encourager toutes formes de partenariat avec les entreprises en place et soutenir l'économie sociale et solidaire ainsi que l'économie de proximité.

La mise en place du plan métropolitain d'insertion par la Métropole interroge sur la place des PLIE et leur portage par différentes structures associatives dans lesquelles les communes sont parties prenantes. L'année 2018 sera donc dédiée à ce que l'action produite par les PLIE soit reconnue par la Métropole afin que cette dernière garantisse aux communes un niveau de financement FSE en adéquation avec les publics hors RSA à accompagner et propose un outil métropolitain de suivi adapté.

Le cofinancement mis en place avec la métropole de Lyon en faveur de l'insertion et de l'emploi et du développement économique avec le financement de 50 % des postes de développeur économique, de chargé de liaison emploi et entreprise et de leur assistante à hauteur de 90 K€, devrait se poursuivre sur l'année 2018.

⇒ Dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie :

La Ville poursuit ses efforts afin de permettre la création, l'extension et la rénovation d'espaces verts. Ainsi, les travaux de création ou de rénovation d'espaces verts permettront l'aménagement du cheminement piéton sur l'îlot Galline Salengro, l'aménagement du parc Elie Wiesel au sein de l'opération d'aménagement du terrain des Sœurs, le réaménagement du square Dreiech, le réaménagement du jardin des Poulettes et les travaux de démolition sur les traversière 21-23 rue Paul Lafargue.

Dans le cadre du plan climat eau énergie territorial, avec l'objectif de créer des îlots de fraîcheur, il est prévu entre autre d'installer des brumisateurs en fonctionnement, l'été sur la place Lazare Goujon.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité, la ville a prévu l'accompagnement et la mise en œuvre d'actions dans le cadre d'un projet de gouvernance et de participation citoyenne autour de la nature en ville, projet faisant appel à des fonds Européens autour d'un quartier pilote de biodiversité.

L'éclairage public participe de l'embellissement du cadre de vie avec la dissimulation des réseaux qui se poursuit en collaboration avec le SIGERLY (rues du Docteur Frappaz – Frédéric Faÿs) mais aussi en accompagnement de l'aménagement des rues connexes à la ligne C3 (Eugène Réguillon – Emile Decorps et Frédéric Faÿs), de la Doua et de la tranche A du cours Emile Zola.

⇒ Dans le domaine de l'accueil du public, de la qualité du service et de l'e-administration :

Dans le domaine de l'accueil du public et de la qualité de service, 2018 constituera la 6e année de certification Qualiville pour la direction de la population. Si la certification en tant que telle n'a pas vocation à l'heure actuelle à s'étendre à d'autres services, un travail est engagé et doit être approfondi en 2018 pour définir des niveaux de qualité d'accueil et de services partagés au niveau de la collectivité et revoir le référentiel de qualité applicable à la direction de la population.

Au niveau de l'accueil du public, un travail d'échanges, de partage d'expériences et d'information entre les personnels accueillants des différents accueils et sites de la Ville doit être mis en œuvre afin de renforcer la connaissance interservices, identifier d'éventuels besoins de formation, d'outils communs et favoriser le développement d'une culture commune de l'accueil. Un groupe de travail réunissant des personnels d'accueil de différentes directions devra aboutir à l'élaboration d'une charte partagée de l'accueil.

Dans le domaine de l'e-administration, l'année 2018 sera marquée par la refonte du nouveau site internet d'ici la fin de l'année, axée sur la lisibilité et l'accessibilité de l'information pour les usagers. Mis en ligne en 2005, le site internet www.villeurbanne.fr fait l'objet d'une refonte dont l'un des objectifs est de répondre aux nouveaux usages numériques. Avec plus de 50% du trafic web effectué via un smartphone, le web mobile n'est plus une option mais bien une première source d'information des usagers. La ville de Villeurbanne va ainsi adapter ses sites web aux différents terminaux mobiles utilisés (PC, ordinateurs portables, mobiles, tablettes, phablettes...).

Le nouveau site internet comportera un volet Démarches mieux structuré et plus développé, ayant vocation à regrouper et à simplifier les démarches en ligne pour les usagers. Il reposera sur le déploiement d'un outil de « gestion de la relation usagers », qui facilitera à la fois l'accès à l'administration par voie électronique pour les usagers mais également

le traitement, par les agents de l'ensemble des demandes électroniques, comme le prévoit le décret relatif à la saisine de l'administration par voie électronique

De nouveaux services en ligne seront par ailleurs proposés, comme le télépaiement des factures scolaires. Côté dématérialisation des documents, la dématérialisation du traitement des factures et celle des autorisations du droit des sols doivent être opérationnelles en 2018.

Ce développement des démarches en ligne sera accompagné d'un travail renforcé sur les droits des usagers dans leurs relations avec l'administration. La direction des affaires générales et de la qualité de service au public est à la fois correspondante du Défenseur des droits, de la CNIL et de la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs). En 2018, conformément à l'évolution de la législation relative à la protection des données à caractère personnel, la Ville mettra en œuvre un travail de diagnostic, plan d'action et de mise en conformité dans le traitement des données à caractère personnel au regard du nouveau règlement général de protection des données (RGPD). Dans ce cadre, elle désignera un délégué à la protection des données.

Par ailleurs, avec le déploiement de l'administration électronique, la Ville poursuivra en 2018 un travail lancé en 2017 en faveur de l'inclusion numérique des personnes. Il s'agira de définir avec les partenaires du territoire des habitudes communes et des solutions innovantes pour que le déploiement de l'e-administration ne soit pas un facteur d'exclusion.

* * *
* *

Ce budget est l'expression de l'évolution et de l'adaptation des politiques publiques afin de répondre aux besoins des villeurbannais et mettre en œuvre les priorités politiques du mandat. Il intègre les contraintes externes évolutives en matière financière et réglementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- d'approuver le Budget Primitif 2018 de la ville de Villeurbanne qui s'équilibre à 146 822 584 € en section de fonctionnement et 69 561 263,21 € en section d'investissement,
- de bien vouloir autoriser la reprise de la provision constituée dans le cadre du contentieux opposant la ville à diverses écoles privées à hauteur de 1 210 000 €.

*Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 28 décembre 2017 et de la réception en Préfecture le 2 janvier 2018
identifiant de l'acte :*

Jean-Paul Bret
Maire de Villeurbanne

Par délégation
Éric Grignard
Directeur Général des Services

Présentation synthétique des informations financières essentielles du BP 2018 (Article L 2313-1 10° CGCT) *Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Le budget primitif 2018 est bâti dans un contexte réaffirmé d'évolution. Deux éléments externes marquants sont à retenir, d'une part la réforme de la taxe d'habitation et d'autre part la mise en œuvre d'un nouveau plan national d'économies dont les modalités d'applications diffèrent de celles des plans antérieurs.

La réforme de la taxe d'habitation engagée par l'Etat doit conduire au dégrèvement à priori d'une majorité des contribuables villeurbannais même si leur nombre précis n'est pas connu à ce jour. L'Etat assurant la prise en charge des cotisations en lieu et place des contribuables dont des conditions qui ne sont pas encore totalement définies. Le second élément est la mise en œuvre d'un plan d'économie par l'Etat de 2018 à 2022 dont les collectivités locales doivent assumer une part (13 Md€). Cette économie est calculée au regard d'une tendance naturelle de l'évolution de des dépenses de fonctionnement. Elle va se traduire afin de limiter cette évolution naturelle par la fixation d'un plafond de croissance de 1,2 % de ces dépenses. Cet objectif fera l'objet d'un contrat entre l'Etat et la collectivité. En cas de non-respect de ses obligations, la ville pourrait être sanctionnée par une baisse de ses dotations.

La ville entend poursuivre sa politique d'investissement fort afin de répondre aux besoins de la population et permettre la mise en œuvre des politiques publiques dans différents domaines, éducation, enfance, social, santé, aménagement urbain à travers une action directe mais aussi en relation avec ses partenaires notamment associatifs.

Les inscriptions se décomposent comme suit en opérations réelles.

	Dépenses	Recettes
Investissement	61 681 263	40 845 531
Fonctionnement	125 306 852	146 142 584
Total	186 988 115	186 988 115

Le détail par chapitre est le suivant :

Section de fonctionnement, dépenses réelles :

Chapitre		BP 2017	BP 2018	% Evol	Part relative
011	Charges à caractère général	23 115 169	23 044 000	-0,31%	18,39%
012	Charges de personnel et frais assimilés	73 409 018	74 241 833	1,13%	59,25%
014	Atténuation de produits	1 340 000	1 850 000	38,06%	1,48%
65	Autres charges de gestion courante	23 371 370	23 529 700	0,68%	18,78%
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	156 600	155 000	-1,02%	0,12%
66	Frais financiers	300 000	321 000	7,00%	0,26%
67	Charges exceptionnelles	217 660	2 165 319	894,82%	1,73%
Dépenses réelles de Fonctionnement		121 909 817	125 306 852	2,79%	100,00%

Section de fonctionnement, recettes réelles :

Chapitre		BP 2017	BP 2018	% Evol	Part relative
013	Atténuation de charges	642 000	353 800	-44,89%	0,24%
70	Ventes de produits fabriqués et prestations de services	9 786 446	13 326 085	36,17%	9,12%
73	Impôts et taxes	95 612 700	100 442 600	5,05%	68,73%
74	Dotations et participations	30 004 155	30 048 401	0,15%	20,56%
75	Autres produits de gestion courante	636 557	612 898	-3,72%	0,42%
77	Produits exceptionnels	31 800	148 800	367,9%	0,10%
78	Reprises sur provisions		1 210 000		0,83%
Recettes réelles de Fonctionnement		136 713 658	146 142 584	6,90%	100,00%

Le projet de budget primitif 2018 est bâti sur les fondements suivants :

- la stabilité des taux de fiscalité qui demeurent inchangés depuis 2009,

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	21,50%	21,50%
Taxe foncière bâti	16,21%	16,21%
Taxe foncière non bâti	19,62%	19,62%

- l'intégration d'une recette fiscale supplémentaire de 5,3 M€ issue de la normalisation du taux de l'abattement général à la base de taxe d'habitation ramené au taux maximum légal de 15%,
- une évolution physique des bases de fiscalité de 1 % et une évolution nominale estimée à 1 % (revalorisation définitive déterminée par la loi de finances 2018),
- une volonté de réduire l'écart entre l'évolution des charges de fonctionnement et l'évolution des recettes réelles pour limiter l'effet ciseau, à travers une politique d'optimisation des dépenses,

	2017	2018
Epargne de gestion	15 289 701	21 963 251
Epargne brute	14 803 841	20 835 732

- de poursuivre et d'accentuer une politique d'investissement volontariste.

Section d'investissement, dépenses réelles :

Chapitre		BP 2017	BP 2018	% Evol
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 767 500	0	-100,0%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 200 000	3 216 514	0,52%
20	Immobilisations incorporelles	2 741 000	1 973 000	-28,02%
204	Subventions d'équipement versées	4 598 323	2 309 722	-49,77%
21	Immobilisations corporelles	9 153 528	14 435 394	57,70%
23	Immobilisations en cours	27 025 338	39 616 633,21	46,59%
26	particip. et créances rattachées à des participations	123 612	0	-100%
27	autres immobilisations financières	50 000	50 000	0%
4541	Travaux effectués d'office pour compte de tiers	80 000	80 000	0%
Dépenses réelles d'investissement		48 739 301	61 681 263,21	26,55%

Des dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) en nette hausse, 56 M€ contre 38,9 M€ en 2017 qui prennent en compte l'état d'avancement des projets.

Section d'investissement, recettes réelles :

Chapitre		BP 2017	BP 2018	% Evol
024	Produits des cessions	5 526 623	4 897 331	-11,39%
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 240 000	4 440 000	4,72%
13	Subventions d'investissement	5 171 406	9 342 255	80,65%
16	Emprunts et dettes assimilées	18 881 431	22 049 945,21	16,78%
27	Autres immobilisations financières	36 000	36 000	0%
4542	Travaux effectués d'office pour compte de tiers	80 000	80 000	0%
Recettes réelles d'investissement		33 935 460	40 845 531,21	20,36%

Le recours à l'emprunt pour équilibrer le BP 2018 est en hausse avec 22,05 M€ en inscription prévisionnelle contre 18,88 M€ en 2017, hors effet revolving les montants respectifs sont de 21,25 M€ et 17,68 M€.

La dette estimée (hors dépôts et cautionnements) au 1er janvier 2018 est de 25 107 014 € pour une annuité globale prévisionnelle, de 2 434 881 € qui se décompose en 2 264 917 € en capital et 169 964 € en intérêts.

L'épargne nette, définie par la différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital de la dette est en progression de 12,86 M€ au BP 2017 à 18,57 M€ au BP 2018.

La capacité de désendettement au 1/1/2018 (rapport entre l'épargne brute du BP 2018 et la dette) serait de 1,2 an.

Les ratios financiers réglementaires sont les suivants :

Dépenses réelles de fonctionnement/population	835 €
Produit des impositions directes/population	539 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	974 €
Dépenses d'équipement brut/population	373 €
Encours de la dette/population	167 €
DGF/population	120 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,25%
Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	87,29%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	38,34%
Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	17,19%